

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de SAINT DIZIER EN DIOIS

→ Objet de l'enquête et dates

Dossier du zonage de l'assainissement

Enquête publique ouverte du 21/03/2022 à 9h au 11/04/2022 à 17h soit une durée de 21 jours

→ Décision pouvant être adoptée et autorité compétente

Approbation du zonage de l'assainissement

Autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique : Commune de Saint Dizier en Diois

→ Nom et qualité du commissaire enquêteur

M. ROMANEIX, consultant, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par la décision N° E22000010/38 de M. le Président du Tribunal administratif de Grenoble

→ Consultation du dossier d'enquête publique

Afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête pendant le délai de l'enquête publique, le dossier sera déposé à la mairie de Saint Dizier en Diois aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie : lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Il pourra être consulté soit sous format papier soit sur un poste informatique de la Mairie. Il pourra aussi être consulté de manière dématérialisée à l'adresse suivante : « <https://www.registre-dematerialise.fr/2956> ».

Les personnes à mobilité réduite souhaitant consulter le dossier sont invitées à prendre contact avec le maire au préalable (04 75 21 48 38)

→ Consignation des observations

Les observations éventuelles peuvent être consignées sur le registre papier en Mairie aux jours et heures d'ouverture

habituels de la Mairie : lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h ou elles peuvent être adressées :

- par courrier à l'adresse suivante : A l'attention de M. le Commissaire Enquêteur – MAIRIE – 1 Place Alice CARTIER – 26310 SAINT DIZIER EN DIOIS
- par mail à l'adresse suivante : « enquete-publique-2956@registre-dematerialise.fr »

→ Permanences du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur assurera des permanences et recevra le public dans la salle du Conseil Municipal aux jours et heures suivantes afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public :

- le lundi 21/03/2022 de 9h à 12h
- le samedi 02/04/2022 de 14h à 17h
- le lundi 11/04/2022 de 14h à 17h

→ Consultation du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

Le rapport du Commissaire Enquêteur énonçant ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public en Mairie de Saint Dizier en Diois, aux jours et heures habituels d'ouverture au public pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront aussi consultables à l'adresse suivante : « <https://www.registre-dematerialise.fr/2956> » pendant 1 an.

→ Avis de l'autorité environnementale

La décision n°2021-ARA-KKPP-2448 de la DREAL indique que le dossier n'est pas soumis à évaluation environnementale. Cette décision figure dans le dossier.

→ Personne responsable du projet

MAIRIE – 1 Place Alice CARTIER – 26310 SAINT DIZIER EN DIOIS – Tél: 04 75 21 47 88 – Mail: mairiestdizierendiois@gmail.com – Les informations peuvent être demandées auprès de la Mairie de Saint Dizier en Diois à M. Robert DELAGE, Maire et à la secrétaire de mairie au 04 75 21 47 88

→ Respect des mesures sanitaires

Les mesures sanitaires en vigueur seront appliquées.